




Informations de base	
2010/2234(INI) INI - Procédure d'initiative Coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020 Subject 4.40.15 Enseignement et formation professionnelle 4.40.20 Coopération et accords pour l'éducation, la formation et la jeunesse	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales		HIRSCH Nadja (ALDE)	08/07/2010
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		SEHNALOVÁ Olga (S&D)	01/12/2010
	CULT Culture et éducation (Commission associée)		BADIA I CUTCHET Maria (S&D)	24/06/2010
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres		SENYSZYN Joanna (S&D)	28/09/2010
	Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions
Education, jeunesse, culture et sport		3046	2010-11-18	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Éducation, jeunesse, sport et culture		VASSILIOU Androulla	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
09/06/2010	Publication du document de base non-législatif	COM(2010)0296 	Résumé
21/10/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/10/2010	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		

18/11/2010	Débat au Conseil		Résumé
16/03/2011	Vote en commission		Résumé
23/03/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0082/2011	
06/06/2011	Débat en plénière	CRE link	
08/06/2011	Décision du Parlement	T7-0263/2011	Résumé
08/06/2011	Résultat du vote au parlement		
08/06/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2234(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/7/04271

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE452.809	15/11/2010	
Amendements déposés en commission		PE454.516	15/12/2010	
Avis de la commission	CULT	PE450.958	28/01/2011	
Avis de la commission	FEMM	PE454.683	01/02/2011	
Avis de la commission	IMCO	PE456.624	01/03/2011	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0082/2011	23/03/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0263/2011	08/06/2011	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2010)0296 	09/06/2010	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2011)8071	24/10/2011		
Parlements nationaux				
Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2010)0296	20/12/2010	

Coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020

2010/2234(INI) - 09/06/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020.

CONTEXTE : la qualité du capital humain est essentielle à la prospérité de l'Europe. La fonction de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) est de deux ordres: contribuer à répondre aux besoins de compétences immédiats et futurs de l'Europe, tout en atténuant les conséquences sociales de la crise et en facilitant la reprise. Ce double défi appelle des réformes urgentes dans le contexte actuel de course aux talents à l'échelle mondiale et d'évolution rapide des systèmes d'enseignement et de formation dans des économies émergentes (Chine, le Brésil ou l'Inde).

L'enseignement et la formation professionnels initiaux (EFPI) doivent doter les jeunes apprenants de compétences en phase directe avec l'évolution des marchés du travail. Par ailleurs, les changements de carrière et de profession en pleine vie active vont modifier l'enchaînement traditionnel «formation-travail-retraite», de sorte que les adultes devront pouvoir mettre à jour leurs aptitudes et leurs compétences grâce à l'**enseignement et la formation professionnels continus (EFPC)**.

En décembre 2010, les ministres européens chargés de l'EFP, les partenaires sociaux européens et la Commission européenne feront le point sur les priorités du processus de Copenhague sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels. La coopération européenne dans le domaine de l'EFP a jusqu'à présent porté ses fruits et a permis en particulier de créer un certain nombre d'outils communs à l'Union pour améliorer la transparence et la transférabilité des qualifications. Il reste que la stratégie définie pour l'Europe à l'horizon 2020 appelle résolument **des réformes bien plus audacieuses des systèmes d'EFP**.

La relance de la coopération européenne dans l'enseignement et la formation professionnels doit être le fruit d'un partenariat étroit entre les États membres, la Commission et les partenaires sociaux. Dans ce contexte, il convient de **définir les priorités des dix prochaines années et de les assortir d'objectifs à court terme**, que les parties prenantes devront réévaluer à intervalles réguliers.

CONTENU : la présente communication vise à proposer une vision de l'avenir de l'EFP. Elle est fondée sur la [stratégie Europe 2020](#), à laquelle elle contribue, et sur le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation à l'horizon 2020. Elle tient par ailleurs compte de l'[agenda social renouvelé](#) de l'Union européenne et de la [stratégie de cette dernière en faveur de la jeunesse](#).

La communication esquisse plusieurs pistes pour redynamiser l'enseignement et la formation professionnels :

1) Éducation et formation tout au long de la vie et mobilité : les principales actions à mener en faveur de l'éducation et la formation tout au long de la vie et de la mobilité dans l'EFP devraient porter en priorité sur:

- des concepts souples («à la carte») visant à améliorer autant que possible l'accès à l'EFPC dispensé par les employeurs, les prestataires classiques de formation et les établissements de l'enseignement supérieur, et les assortir des incitations financières appropriées;
- l'ouverture effective de passerelles entre l'EFP et l'enseignement supérieur et la création de programmes d'EFP de niveau tertiaire;
- un haut niveau de validation de l'apprentissage non formel et informel;
- l'intégration des services d'orientation et de conseil pour faciliter les transitions et les choix de formation et de parcours professionnel;
- l'utilisation systématique du cadre européen des certifications (CEC), du système européen de crédits d'apprentissage pour l'EFP (ECVET) et d'Europass, d'ici 2020, aux fins de la transparence des qualifications et de la transférabilité de l'acquis d'apprentissage;
- les stratégies de mobilité transnationale au niveau des prestataires d'EFP, favorisées par des structures d'aide à la mobilité appropriées.

2) Amélioration de l'attractivité et de l'excellence de l'EFP grâce à la qualité et à l'efficacité : les principales actions d'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'EFPI et de l'EFPC devraient viser à:

- mettre en œuvre des systèmes d'assurance de la qualité au niveau national, comme le recommande le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP (CERAQ);
- mettre au point un cadre des compétences pour les enseignants et les formateurs de l'EFPI et de l'EFPC;
- fournir une main-d'œuvre dotée de compétences professionnelles de grande qualité adaptées au marché du travail en augmentant le recours à différentes formes d'apprentissage par le travail;
- renforcer l'acquisition des compétences clés pour garantir la capacité d'adaptation et la flexibilité des apprenants et des travailleurs;
- rendre l'EFP plus réceptive à l'évolution des besoins du marché du travail sur la base d'outils prévisionnels en collaboration avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi.

3) Équité, insertion sociale et citoyenneté active : l'EFPI peut contribuer de manière importante à lutter contre l'abandon scolaire, à améliorer l'équité dans l'éducation et à encourager l'ascension sociale de groupes à risque:

- en proposant des formations de grande qualité axées sur l'apprentissage par le travail adapté aux besoins individuels;
- en prévoyant des passerelles entre l'EFP et l'enseignement supérieur qui soient accessibles aux groupes à risque;
- en prévoyant des «systèmes de suivi» appropriés pour surveiller les taux d'emploi des étudiants de l'EFP, notamment de ceux des groupes à risque.

L'EFPC offre des possibilités particulièrement adaptées d'améliorer la participation des groupes à risque au marché du travail, à savoir:

- des parcours d'apprentissage personnel souples et modulables;
- des possibilités d'apprentissage par le travail axées sur l'acquisition de compétences clés;
- des services d'orientation et la validation de l'apprentissage antérieur, en particulier pour les immigrés, afin de faciliter leur intégration dans la société.

Pour étoffer les compétences clés favorisant la citoyenneté active, il conviendrait:

- de renforcer les partenariats entre les prestataires d'EFP, les collectivités locales, les organisations de la société civile, les parents et les apprenants.

4) Innovation, créativité et entrepreneuriat : l'EFP offre les possibilités suivantes de stimuler la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat des apprenants:

- un apprentissage actif, fondé sur l'expérience et qui favorise l'acquisition de compétences numériques, une culture de la prise de risques, l'esprit d'initiative, la curiosité, une motivation intrinsèque et un esprit critique;
- l'inscription de l'entrepreneuriat dans le cadre des compétences des enseignants et des formateurs de l'EFP.

Coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020

2010/2234(INI) - 18/11/2010

Le Conseil a adopté des **conclusions** sur les priorités de la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour la période 2011-2020.

Les conclusions exposent une **conception globale de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) en 2020**, en vertu de laquelle les systèmes européens d'EFP devraient être plus attrayants, en adéquation avec le monde du travail, novateurs, accessibles, souples et davantage axés sur la carrière que ce n'est le cas en 2010.

Elles fixent par ailleurs 4 objectifs stratégiques à long terme pour la période 2011-2020, qui correspondent à ceux définis dans le cadre stratégique "Éducation et formation 2020", à savoir:

1. améliorer la qualité et l'efficacité de l'EFP - améliorer son attrait et son adéquation avec le marché du travail;
2. faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie et la mobilité deviennent une réalité;
3. encourager la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprise;
4. favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active.

Le texte établit aussi des **objectifs à court terme pour chacune de ces priorités pour les années 2011 à 2014**. Elles alimenteront les discussions lors de la réunion ministérielle informelle consacrée à l'EFP qui aura lieu à Bruges (BE) le 7 décembre 2010 et serviront de base à un communiqué spécial qui sera adopté à cette occasion.

Coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020

2010/2234(INI) - 08/06/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution en réponse à la communication de la Commission intitulée «Donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la [Stratégie Europe 2020](#)».

La résolution note que **le chômage des jeunes s'établit actuellement à 21%**, soit deux fois plus que la moyenne européenne, et qu'il représente l'un des défis que l'Europe se doit de relever de toute urgence et, partant, un des objectifs à atteindre pour ramener à moins de 10% le taux de jeunes quittant prématurément l'école. Un autre objectif est d'accroître la part des femmes sur le marché de l'emploi de 70% d'ici à 2020. Or, la communication de la Commission fait l'impasse sur la dimension de genre.

Dans ce contexte, le Parlement considère que **l'éducation et la formation sont la clé d'une participation réussie au marché du travail** ainsi que de la détermination de ses propres choix de vie, sachant que plus de 5,5 millions de jeunes Européens privés d'emploi sont menacés d'exclusion sociale et de pauvreté et doivent faire face à l'absence de perspectives après avoir quitté l'école. Le passage des études à la vie professionnelle ainsi que d'un emploi à un autre constitue un défi structurel pour les travailleurs de l'ensemble de l'Union européenne.

Soulignant que l'évolution démographique et l'allongement de la vie entraîneront un allongement de la carrière professionnelle et une hétérogénéité accrue des parcours, le Parlement estime qu'un apprentissage tout au long de la vie, une solide formation, la nouvelle économie numérique, l'adaptation aux technologies nouvelles et la mise en œuvre des objectifs d'Europe 2020 sont le garant d'une participation réussie au marché de travail et d'une amélioration du niveau de vie.

Il estime en outre qu'un **enseignement et une formation professionnels collant aux besoins individuels** de l'apprenant sont incontournables car ils permettent d'améliorer la capacité de chacun à résister aux pressions d'un environnement concurrentiel, de relever le niveau de vie, d'instaurer une meilleure cohésion socioéconomique et de parvenir à une meilleure intégration, notamment des publics spécifiques que sont les migrants, les personnes handicapées, les jeunes en rupture scolaire ou les femmes vulnérables. À cet égard, le rôle des États membres et de la Commission devrait d'abord être de contribuer à la mise en place des conditions de réussite, de développement et de croissance des entreprises. Pour ce faire, elles ont besoin d'une **fiscalité réduite** et d'un certain degré de **prévisibilité** afin de pouvoir planifier leur action et procéder à des investissements. L'échange de bonnes pratiques entre les États membres est également important pour augmenter le nombre et le niveau des élèves qui choisissent **l'enseignement technique** dans les États membres où leur nombre et leur niveau est moindre.

Reconnaissant l'importance de la modernisation de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que l'importance de la formation et du perfectionnement professionnels tant initiaux que continus, le Parlement formule, entre autres, les recommandations suivantes :

- les États membres devraient tirer profit des expériences positives que certains pays ont faites avec leur **système d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en alternance**, qui a permis l'insertion professionnelle à long terme des jeunes travailleurs et contribué à un taux d'emploi supérieur des jeunes et un meilleur niveau de qualification ;
- **les programmes d'EFP devraient être étendus** afin de répondre aux principes d'apprentissage tout au long de la vie et de formation tant initiale que continue;
- il importe d'encourager les **stages de perfectionnement périodiques** comme faisant partie de l'apprentissage tout au long de la vie;

- les États membres doivent faire en sorte que **l'enseignement professionnel et l'apprentissage tout au long de la vie** soient plus en phase avec les besoins du marché de travail et permettent de s'y intégrer et d'y être plus mobile. Ils doivent pourvoir, en permanence, aux besoins de chacun en matière d'acquisition de qualifications et d'apprentissage tout au long de la vie. L'interaction entre le monde de l'éducation et celui du travail doit être renforcée ;
- le **lien entre l'enseignement et la formation**, et particulièrement la passerelle reliant la formation professionnelle à l'enseignement supérieur, requiert de développer les possibilités de combiner formation professionnelle et enseignement supérieur, et en particulier d'insérer celles-ci dans les dispositifs d'information et d'orientation professionnelle ;
- les États membres devraient définir et mettre en œuvre des **systèmes d'assurance de la qualité** au niveau national et fixer le cadre des compétences des enseignants et des formateurs ; pour sa part, la Commission devrait élaborer, et mettre régulièrement à jour, une **carte offrant un panorama, région par région, des qualifications et de la demande en matière de formation** ;
- il convient de promouvoir, au niveau local et régional, des synergies efficaces et des **collaborations stables entre écoles, établissements de formation, centres de recherche et entreprises**, pour remédier au repli sur eux-mêmes des systèmes d'éducation et pour faire en sorte que les jeunes, en particulier les femmes, soient mieux à même d'être employés ;
- il convient d'instaurer une meilleure coopération entre les différents systèmes éducatifs des États membres –de neutraliser leurs différences et de reconnaître les certificats et les diplômes entre États membres– en vue de renforcer la collaboration transfrontalière et d'**encourager la mobilité** ;
- la Commission devrait proposer une initiative européenne spécifique visant à attirer les filles vers les métiers MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technologie) et contribuer à **lutter contre les stéréotypes** qui règnent toujours au sein de ces professions ;
- la Commission et les États membres doivent **assouplir la gestion du Fonds social européen (FSE)** compte tenu de la nature évolutive du marché du travail;
- les États membres et la Commission doivent **améliorer la reconnaissance des apprentissages formels et informels**. Les échanges de bonnes pratiques de ce domaine sont notamment évoquées, notamment grâce au financement du FSE ;
- enfin, les États membres sont appelés tenir compte des besoins individuels des personnes peu qualifiées, des apprenants issus de l'immigration, des personnes appartenant à des minorités ethniques, des femmes vulnérables, des personnes à la recherche d'un emploi, des personnes handicapées et des mères célibataires, en accordant une attention particulière aux **minorités roms**.